

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N^o 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1150 à 1164présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« retraite »,

insérer le mot :

« solidaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision portant sur la nature de notre système de retraites. La précision est d'importance dans la mesure où le pacte social français, fait l'objet d'attaques récurrentes de la part du patronat et des libéraux qui voient dans notre système de protection sociale un manque à gagner pour le capital. Réaffirmer en 2013 que la retraite est et reste solidaire implique un effort proportionné de la part de toutes les parties à la solidarité nationale : actifs, retraités, employeurs.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1150	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1151	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1152	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1153	de	M.	François Asensi
Adt n°	1154	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1155	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1156	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1157	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1158	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1159	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1160	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1161	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1162	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1163	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1164	de	M.	Gabriel Serville